

# Compte rendu de la réunion du conseil de CARS

Le 9 mai 2018

Sujet	Commentaire
1A	<p>On ouvre la réunion à 7 h HAE.</p> <p>Sont présents :</p> <p>John Hall (président)</p> <p>Chris Kremer (secrétaire-trésorier/directeur de Rally West)</p> <p>Martin Burnley (directeur de RPM)</p> <p>Darryl Malone (vice-président, directeur de RSO)</p> <p>Clarke Paynter (directeur de Atlantic)</p> <p>Graham Bruce (directeur technique)</p> <p>Wim van der Poel (représentant des compétiteurs)</p> <p>Ross Wood (représentant des organisateurs)</p> <p>Terry Epp (directeur du championnat)</p> <p>Nous avons quorum à 4 directeurs sur 5. La réunion commence.</p> <p>Patrick Rainville (directeur de RSQ) rejoint la réunion peu après le début.</p>
2A	<p>On propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 12 mars. On appuie la proposition. Proposition adoptée.</p> <p>On propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 12 avril. On appuie la proposition. Proposition adoptée.</p>
1B	<p>Chris annonce que l'argent des licences commence à rentrer. Le budget est bon. Le rapport du deuxième trimestre sera présenté à la prochaine réunion.</p> <p>Chris annonce aussi que les marques de commerce de CARS, du CRC et du NARC ont été déposées auprès du gouvernement fédéral.</p>
2B	<p>Terry annonce que le Rocky est en bonne voie. À ce jour, il y a 29 inscrits. Il vérifie le plan de sécurité cette semaine. Actuellement, il manque de bénévoles radio. Terry attend toujours l'horaire de la reconnaissance et du rallye.</p> <p>Le BdC est aussi en bonne voie. Cette année, il comptera encore pour le NACAM. Luc Piché sera le commissaire pour NACAM.</p>
5B	<p>Martin parle des activités de l'Association pour la promotion du rallye au Canada (APRC). Keith a rencontré les bureaux de tourisme du Québec et de l'Ontario et a reçu des réponses plutôt favorables. Cela coïnciderait avec le Bal des Neiges et les gens de tourisme comprennent l'avantage de tenir un événement international durant cette période.</p> <p>Les discussions se poursuivront avec les dirigeants de l'industrie.</p>
1C	<p>John résume un bon échange avec Subaru. Ils semblent vouloir poursuivre leur appui au championnat.</p> <p>Nous avons revu les règlements des classes Ouverte et Production et identifié comment ces changements de règlements pourraient aider à augmenter les inscriptions.</p>

	<p>On discute d'ajouter le Rallye Charlevoix et les réponses sont positives. Charlevoix est un rallye qui attire les foules et qui reçoit beaucoup de soutien de sa collectivité.</p> <p>On explique le travail que fait l'APRC dans sa quête de faire venir un événement du WRC au Canada. Subaru serait intéressée à voir un événement non-WRC ou du CRC qui y serait rattaché. Subaru aime l'allure que cela prend et croit que ce serait bon pour le rallye chez nous.</p>
1D	Graham annonce qu'il va continuer à travailler à l'entrée en vigueur de la soupape de surpression pour janvier 2019.
3D	Graham rapporte que Matt a été à Montréal et travaillé avec Sébastien Richard, l'inspecteur technique du Québec. Ils ont réglé les cas des deux voitures dont le carnet de bord avait été retenu lors du Perce-Neige. Les véhicules sont maintenant conformes et Patrick a rendu les carnets de bord.
4D	Graham ajoute que Matt et Sébastien ont aussi été à New Richmond où ils ont inspecté 11 voitures. La plupart avait des choses à corriger et les voitures se représenteront à l'inspection technique du BdC pour officialiser leur état.
5D	Graham a commencé à élaborer un cahier de charge fonctionnel pour un carnet de bord électronique.
1E	<p>John parle des discussions du comAdmin concernant la demande d'instaurer les pénalités croissantes pour les infractions durant la reconnaissance. Le comAdmin a étudié les règlements existants et propose ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Les organisateurs appliquent les règlements concernant les contrôles d'observation lorsqu'ils surveillent les liaisons et les reconnaissances avec un radar. Voir 13.3.12 et 13.6.10.</li> <li>b. Les pénalités sont listées à l'article 13.6.12 et les organisateurs peuvent s'adresser au conseil pour demander des pénalités croissantes plus spécifiques.</li> </ol> <p>Le comité du règlement administratif propose de n'apporter aucun changement au règlement et demande l'appui des membres du conseil pour cette décision.</p> <p>Les membres du conseil l'appuient.</p>
2E	<p>John parle de la discussion du comAdmin sur l'utilisation du terme Voiture Zéro pour désigner la première sur la route. Cela a déjà causé quelques confusions parce que nous avons aussi les voitures triple zéro, double zéro et zéro.</p> <p>Le comité du règlement administratif propose de changer l'appellation de Voiture zéro dans le règlement lorsqu'elle se rapporte à la première voiture en compétition sur la route, par « première voiture ».</p> <p>Le Bulletin 2018-02 comprend les changements de règlement proposés. On propose d'approuver les changements de règlements proposés tels que présentés par le comAdmin. On appuie la proposition et elle est adoptée.</p>
3E	<p>John résume la discussion sur la responsabilité concernant l'équipement de tierce partie qui est installé dans un véhicule de compétition ainsi que les frais réclamés par les premiers répondants ou les gens de sauvetage.</p> <p>Le comAdmin propose quelques clarifications à la section 5.10 Responsabilité de l'inscritteur, du compétiteur ou autres.</p> <p>La proposition comprend :</p> <p>Le propriétaire de l'équipement de tierce partie comme un appareil de géolocalisation ou des caméras à l'usage des médias est responsable de son matériel. Ces appareils sont installés dans un véhicule de compétition aux risques du propriétaire.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les frais réclamés par les premiers répondants pour des urgences médicales, un incendie ou des services de sauvetage, sont la responsabilité de l'inscritteur.</li> </ol>

	<p>Les membres discutent de l'assurance que détient un organisateur ou un club qui peut inclure la perte d'articles comme les appareils de géolocalisation. Ils discutent aussi de l'assurance rallye ASN qui pourrait inclure les pertes associées à l'incendie d'un véhicule comme, par exemple, l'incendie d'un bâtiment adjacent.</p> <p>Le texte du Bulletin 2018-02 a besoin d'être reformulé pour s'assurer de la clarté de l'intention.</p> <p>On propose d'approuver l'intention des changements de règlements proposés. On appuie la proposition et elle est adoptée.</p>
4E	<p>John aborde une discussion du comAdmin sur le règlement de ravitaillement. Une demande a été présentée pour augmenter la limite actuelle de 54 L.</p> <p>Le comAdmin a déterminé que ce règlement ne cause un problème qu'à un seul événement parce qu'une boucle est trop longue.</p> <p>Le comAdmin propose de laisser le ravitaillement à ce qu'il est aujourd'hui. Si l'organisateur désire un changement, il peut demander une exemption.</p> <p>Les membres du conseil appuient cette décision.</p>
5E	<p>John parle de la discussion du comAdmin sur la demande de faire augmenter le temps minimum des parcours de liaison. Le comAdmin propose de changer l'article 13.3.11 et de faire passer le 3 minutes de plus à 5 minutes de plus.</p> <p>On propose d'approuver le changement de règlement du Bulletin 2018-02 qui fait passer le temps additionnel à 5 minutes. On appuie la proposition et elle est adoptée.</p>
8E	<p>John revoit la discussion du comAdmin à propos d'une demande pour fixer le temps de service minimum à 25 minutes. Après discussion, le comAdmin propose de ne pas accéder à cette demande.</p> <p>Les membres du conseil soutiennent la décision de n'apporter aucun changement.</p>
9E	<p>John parle de la discussion du comAdmin à propos de l'inclusion dans le Règlement de la nouvelle fonction d'inspecteur national. Le Bulletin 2018-02 comprend des changements de formulation proposés pour ajouter à la terminologie de la section 2, ajouter l'inspecteur national à la liste des officiels de CARS à 6.1.2, modifier les responsabilités du directeur technique par rapport à celles de l'inspecteur national à 6.5 (b), puis ajouter le nouvel article 6.6, qui décrit sommairement la fonction d'inspecteur technique.</p> <p>La description complète du poste a été placée dans les documents de l'Organisateur dans le site Web de CARS.</p> <p>On propose d'approuver les changements de règlements proposés tels que présentés. On appuie la proposition et elle est adoptée.</p>
10E	<p>John revient sur la discussion du comAdmin à propos de la demande de revoir les règlements concernant les extincteurs, à la suite des derniers changements techniques. Le comité du règlement administratif a déterminé qu'il n'est pas nécessaire d'y apporter de changements.</p> <p>Les membres du conseil soutiennent cette décision.</p>
1G	<p>Martin rapporte que lui et John Monroe ont rencontré des représentants du ministère des Transports de l'Alberta pour discuter des voitures de rallye et de leur légalité sur la route. Transports Alberta est au courant de ce qui se passe en Colombie-Britannique. La rencontre s'est bien déroulée. Martin va continuer de travailler avec les gens de Transports BC et Alberta pour trouver une solution acceptable permanente concernant les voitures de rallye comme classe de voitures.</p>
3G	<p>John parle de la rencontre du 16 avril avec l'équipe de Charlevoix. À cette réunion, l'équipe a discuté de plusieurs options et celle qui a été retenue ferait passer le nombre de rallyes à 8 en 2019.</p> <p>Les membres du conseil ont beaucoup discuté et soulevé plusieurs points qu'il faudra résoudre. Cette proposition nous obligera à considérer l'impact financier qu'entraînera la couverture média d'un huitième événement, ainsi que la compilation des points et des changements possibles aux règlements qui y réfèrent.</p>

	<p>On propose de passer à huit rallyes nationaux si l'observation 2018 de Charlevoix est concluante. On appuie la proposition et elle est adoptée.</p> <p>L'équipe de Charlevoix continuera de peaufiner les détails. Patrick discutera de la décision avec eux. La prochaine annonce devrait être conjointe et coordonnée par CARS et Charlevoix.</p>
1J	<p>La prochaine réunion est fixée au mercredi 3 juin à 19 h HAE.</p>
2J	<p>On propose de lever la réunion. On appuie la proposition et elle est adoptée. La réunion est levée à 21 h 16 HAE.</p>